



## **L'influence doublement déterminante du secteur bancaire**

Le monde bancaire occupe à double titre une place essentielle dans la région lémanique et, à un moindre degré, dans les autres cantons romands.

D'une part, le poids économique de la banque et de l'assurance, dans le canton de Genève en particulier, est important :

- en 2015, ces activités y assuraient l'équivalent de 25'100 emplois plein temps, soit 8 % du total des emplois
- elles représentaient en 2016 12,1 % du produit intérieur brut cantonal
- elles concouraient à hauteur de 20,4 % au total des impôts cantonaux et communaux sur le bénéfice et le capital des personnes morales en 2014.

Ces ordres de grandeur sont notablement plus élevés que ceux observés en moyenne pour l'ensemble du secteur bancaire en Suisse, qui assure :

- 213'300 postes équivalents plein temps, soit 5,7 % de l'emploi total
- 9,5 % du produit intérieur brut
- 10,7 % des impôts cantonaux et communaux sur le bénéfice et le capital des personnes morales.

L'activité de négoce de matières premières est intimement liée à la banque, sans laquelle elle n'aurait été que très marginale. Son poids économique est également significatif dans le canton de Genève :

- 5,6 % des emplois
- 20,1 % du PIB
- 18,5 % du produit de l'impôt sur les personnes morales.

En raison de la proximité de ces deux activités, l'habitude s'est prise de les consolider en notant qu'à Genève

- un emploi sur sept
- un tiers du PIB
- 40 % de l'impôt sur les personnes morales sont liés à l'activité bancaire.

L'hétérogénéité de l'activité de négoce au sein des cinq autres cantons romands interdit de semblables consolidations. Le poids économique du seul secteur de la banque et de l'assurance, ne serait-ce qu'en raison de la configuration géographique plus favorable à l'épanouissement des secteurs primaire et secondaire, y est moindre en 2016 :

	<b>% d'emplois plein temps</b>	<b>% du produit intérieur brut</b>
<b>Fribourg</b>	2,6	4,7
<b>Jura</b>	2.3	3,5
<b>Neuchâtel</b>	2.3	3,3
<b>Valais</b>	3.3	4,7
<b>Vaud</b>	4.4	5,8

Par ailleurs, le total des impôts cantonaux payés par les personnes physiques employées dans le secteur de la banque/assurance peut être considéré comme très significatif, même si aucune statistique officielle n'est disponible à ce sujet. En 2012, le salaire mensuel brut médian des personnes occupées dans cette activité dépassait notablement celui de l'ensemble de la population active dans tous les cantons romands (+48 % à Genève).

Ces chiffres doivent être pris en considération pour l'ordre de grandeur qu'ils représentent, et non pour leur exactitude. Ils souffrent en effet de plusieurs biais marginaux : inclusion des sociétés de commerce de gros dans les chiffres du négoce, poids de chacun d'eux variant fortement d'un canton à l'autre, absence de prise en compte des résidents dans un autre canton ou dans un autre pays, situation familiale et autres éléments taxés, évolution de la méthodologie et de la nomenclature par exemple.

Les banques exercent encore une autre influence déterminante sur la structure économique des cantons romands, en ceci qu'elles irriguent par leurs différentes activités l'ensemble des autres secteurs. Aucune personne, aucune société ne peut se passer d'une, voire de plusieurs relations bancaires. L'effet n'est pas neutre : les banques structurent le comportement de tous les acteurs, en imposant leurs pratiques type, ou en les en excluant s'ils s'en écartent, et ce même dans un marché concurrentiel.

En 2017, la Suisse recensait 253 banques, dont 52, soit 21 %, avaient leur siège à Genève. Le canton comptait à la même date 163 comptoirs bancaires (sièges, succursales et filiales) pour une population de 489'000 personnes, soit un pour 3000 habitants, sans compter les officines de change, de gestion, de crédit, de leasing, de facturation notamment, dont l'impact sur le fonctionnement de l'ensemble des acteurs économiques n'est pas neutre.

Les autres cantons romands comptaient alors peu de sièges, mais de nombreux comptoirs bancaires :

	<b>Comptoirs</b>	<b>Habitants</b>	<b>Comptoirs par habitant</b>
<b>Fribourg</b>	110	312'000	2840
<b>Jura</b>	247	73'000	1550
<b>Neuchâtel</b>	52	179'000	3500
<b>Valais</b>	208	339'000	1630
<b>Vaud</b>	214	784'000	3600

Pour l'ensemble de la Suisse, la proportion est d'un comptoir pour 2860 habitants. La sensible détérioration de ce ratio depuis une vingtaine d'années, liée à la numérisation progressive des banques, devrait se poursuivre avec le déploiement de la banque à distance et l'émergence des néobanques.

Au-delà de ce qui peut apparaître comme une situation de surbancarisation, les parts de marchés élevées des établissements financiers régionaux résultent de la capacité de certains d'entre eux à capter une part importante de la clientèle locale et de ses transactions. L'adoption des modèles de ces établissements en plus de ceux véhiculés par l'ensemble de la profession en est un effet.

La position de la Banque Cantonale Vaudoise dans son canton est exemplaire à cet égard :

- 50 % des personnes domiciliées dans le canton de Vaud sont en relation avec elle
- une société vaudoise sur deux tient un compte à la BCV
- elle octroie un tiers des crédits immobiliers portant sur des biens situés dans le canton
- plus de 40 % des crédits aux entreprises vaudoises lui reviennent
- elle assure la gestion – partielle tout au moins – de 70 % des caisses de prévoyance de sociétés vaudoises.

D'autres banques – spécialisées – ont réussi à faire de certains procédés "métier", développés à l'interne, des normes nationales et parfois même internationales.

Cette influence résulte d'une connaissance fine des pratiques et des besoins locaux. Elle tient vraisemblablement aussi à l'excellence développée – grâce à un recours important aux technologies numériques – dans certains métiers tels qu'épargne, placements, transferts, transactions, crédits.

Différents économistes y ajoutent l'impact, secondaire ou latéral – selon la terminologie propre à chacun d'eux – induit par ces deux influences. Ils considèrent que le développement des deux cantons a été supérieur aux besoins locaux dans les secteurs des transports (en particulier aériens), de l'hôtellerie/restauration, du commerce (notamment de luxe), des services légaux et fiduciaires, voire de la santé.

L'intuition corrobore cette affirmation de l'existence d'un effet multiplicateur, difficile cependant à quantifier. Certains n'hésitent pas à estimer que la banque et l'assurance ont produit une valeur ajoutée de 25 % sur les secteurs tiers, dont 70 % découlant de la banque seule.

Deux types de circonstances sont toutefois de nature à réduire ces deux influences. Les premières sont de nature juridique : détérioration des conditions cadre locales ou nationales, et amélioration en parallèle des conditions offertes dans d'autres pays. Les secondes sont liées à une utilisation du numérique qui ne correspond pas toujours à la demande de la clientèle, ou à l'offre présentée par la concurrence au sens large.

Si ces atouts de la place bancaire venaient à disparaître ou à perdre en importance, il en résulterait une baisse de la richesse économique locale, et par effet domino une réduction des moyens à disposition de l'Etat, sauf à être remplacés par le développement d'autres secteurs d'activité. Le niveau de vie et la qualité des prestations publiques – louées et appréciées par la population – en seraient affectés. Selon son importance, l'appauvrissement qui en résulterait serait de plus de nature à générer des troubles sociaux d'une ampleur tout à fait inhabituelle pour la région.

En outre, il en découlerait l'adoption fréquente de normes externes – en général internationales – qui se substitueraient aux standards locaux, avec pour effet un affaiblissement du savoir-faire régional et une réduction du niveau d'activité qui en a résulté pour les professions liées à la banque, savoir celles des juristes, notaires, fiscalistes, analystes financiers, gérants, assureurs, recruteurs, transporteurs et auditeurs notamment. Davantage qu'une véritable contraction économique, il est à craindre qu'il en découlerait une perte d'identité et une disparition progressive de la culture bancaire, marquée par une cannibalisation des services offerts. Et une ouverture à tous vents au profit la concurrence nationale et internationale.

Cette double influence de l'activité bancaire participe aux équilibres locaux, particulièrement à ceux de la région lémanique. Elle doit à tout prix être préservée, afin que soient conservés le bien-être général et l'identité de la région. Il appartient aux banquiers principalement, mais aussi aux politiciens ainsi qu'aux informaticiens et aux logisticiens accessoirement, de trouver les moyens de la défendre. Avec plus ou moins de détermination, selon l'influence que chacun prête à la disruption numérique.

UNICORE / 31.07.2019